

SAINT-SAUD-LACOUSSIÈRE

LETTRE D'INFORMATION n°5

juin 2018

Depuis la diffusion, en janvier dernier, du bulletin municipal annuel, quelques événements sont survenus, des projets ont vu le jour, et nous avons donc des nouvelles à vous apporter. Le Conseil municipal continue d'avancer dans les engagements qu'il s'est fixés en début de mandat.

1.- MAIRIE – HORAIRES

Les services de la mairie maintiennent les horaires suivants :

- Lundi et jeudi : 9 h – 12 h 30 : pas de changement ;
- Mardi, mercredi, vendredi : 9 h – 12 h 30 **et 13 h 30 – 17 h 30** ;
- Samedi : 9 h – 11 h 30.

2.- BIBLIOTHEQUE

Située sous la mairie, la bibliothèque est ouverte le **lundi après-midi de 14 h. 30 à 17 h.** Le fonctionnement des bibliothèques relevant de la compétence de la Communauté de communes du Périgord nontronnais (CCPN), celle-ci fixe le montant de la cotisation annuelle à 7 € par an et par famille, et fait bénéficier chaque bibliothèque d'une dotation de livres neufs. Ainsi, en 2018, Saint-Saud a bénéficié d'un don de 13 livres neufs.

Le travail se fait en étroite collaboration avec les autres bibliothèques de la Communauté de Communes, par des échanges ou des prêts de livres, notamment avec celle de Nontron. D'autre part, au mois de mai et au mois de novembre, un bibliobus apporte une centaine de livres provenant de la Bibliothèque départementale de Prêt, située à Périgueux. Cela permet un renouvellement important d'ouvrages plus récents. Nous remercions également les habitants de la commune qui nous apportent de nombreux livres.

Ainsi un panel important d'ouvrages est à la disposition des lecteurs : romans, romans historiques et policiers, documentaires, biographies et autobiographies... Venez nombreux.

3.- CABINET MEDICAL

- Le médecin consulte au cabinet médical tous les après-midis de la semaine (du lundi au vendredi) à partir de 15 h.
- Michaël CIANNAMEA, ostéopathe à la Coquille, consulte depuis avril 2016 sur rendez-vous le samedi matin - tél. : 05 53 52 06 56 ou 06 70 80 33 20.
- Les infirmières peuvent recevoir au cabinet médical sur rendez-vous : 05 53 56 94 54.

4.- MUTUALISATION

compétence voirie : le Conseil communautaire s'est prononcé en 2017 sur l'adoption de la compétence voirie d'intérêt communautaire. En conséquence, en ce qui concerne Saint-Saud, à partir de 2019 la Communauté de communes partagera la gestion de 34 km de voirie communale. Les travaux effectués sur ces routes seront pris à 50 % par la Communauté de communes.

5.- BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

A ce jour, le montant des dotations s'est stabilisé.

6.- ÉCOLE

Quelques informations pour finir l'année et préparer la rentrée prochaine :

29 juin 2018 : soirée portes-ouvertes pour les familles

02 juillet 2018 : L'école accueillera, comme chaque année, l'étudiante québécoise qui passera l'été dans les communes de St Saud et de St pardoux dans le cadre du jumelage des Hauts de Dronne avec Ste Mélanie au Québec ; Cette année, Flavie démarrera en trombe en nous accompagnant à la sortie de fin d'année à l'aquarium du Bugue !

07 juillet 2017 : vacances d'été

03 septembre 2017 : rentrée des classes

Organisation de la rentrée :

Notre RPI fonctionnera comme suit :

➡ à St Saud :

- Mme Lembalais : classe des TPS/PS/MS et direction
- Mlle Jamet, qui est désormais titulaire : classe des GS/CP

➡ à Abjat :

- Mme Guillonnet : classe des CM1/CM2 et direction
- Mme Gremeret : classe des CE1/CE2

!! Pour les parents qui ne l'ont pas encore fait, merci de venir rapidement inscrire votre enfant à la mairie.

Je souhaite à toutes et à tous un excellent été avant de commencer une nouvelle année... S. Lembalais

7.- PROJET ÉOLIEN

Pas d'autre nouvelle depuis janvier. Le dossier est toujours en cours d'instruction à la Préfecture.

8.- LE TOURISME DANS TOUS SES ETATS

- **label Pavillon Bleu** a été attribué le 19 mai dernier, pour la quatrième fois, à notre étang communal. Ce label de qualité environnemental récompense à nouveau la commune pour les efforts qu'elle poursuit de protection et de valorisation du site du grand étang.

- **arboretum de Montagnac**, inscrit aux journées des 1^{er}, 2 et 3 juin de « Rendez-vous aux jardins », organisées par le Ministère de la Culture, il a bénéficié à nouveau cette année d'une visite guidée. Au fil du temps, les bons observateurs découvrent toujours quelques détails nouveaux à chacun de leurs déplacements sur ce site naturel arboré : fruits, fleurs, couleurs, écorces, formes, feuillages... En effet, à travers leurs métamorphoses successives, les arbres nous font vivre en direct le rythme des saisons et il n'existe pas deux arbres qui soient pareils. Par ailleurs, ils ont toujours été intimement liés à l'évolution de la biodiversité terrestre, car l'oxygène, l'eau, les aliments et les médicaments dépendent tous des forêts.

- **grand étang** :

. *sports de glisse* : Le programme du Ski Club Périgord vert s'annonce déjà actif :

. **les samedis 30 juin, 14 et 21 juillet**

. **ainsi que les dimanches 1^{er}, 8 et 22 juillet + le 26 août:**

ski nautique et engins tractés pour tous les âges + babyski dès 10 h 30 ;

samedi 7 juillet : Para-ski nautique en partenariat avec le Comité Handisport 24 ;

. **dimanche 15 juillet : loisirs nautiques – journée 100 % féminin**

(ski nautique et engins tractés pour tous les âges) dès 10 h 30 ;

. *la pratique du paddle et du pédalo* est également possible ; s'adresser aux gérants du snack « Au petit creux de l'étang ».

- **Trou de Philippou** :

. le film tourné le 30 novembre a bien été diffusé le 4 février dans l'émission Cap Sud-Ouest de France 3 ;

. le 5 mai, des journalistes espagnols sont venus découvrir le site et réaliser des prises de vues, accompagnés par le Parc ;

. le 14 mai, le Comité départemental du tourisme, accompagné d'une équipe de reporters s'est rendu sur le site dans le cadre d'un court métrage et ce, malgré une météo maussade.

. le 28 juin, une délégation allemande d'Europarc est venue se plonger au cœur de ce milieu naturel remarquable.

Les avis sont unanimes : le site est exceptionnel de par son aspect sauvage préservé et l'atmosphère qui s'en dégage laisse le visiteur sous le charme.

9.- LE SITE WEB DE LA MAIRIE

Après avoir été revisité il y a deux ans, le site Web est actuellement en cours de restauration et sera prochainement opérationnel.

10.- L'AGRICULTURE

Le réseau de surveillance de la faune sauvage Sylvatub, mis en œuvre dans le cadre du plan d'action contre la tuberculose bovine poursuit sa veille. Les missions et les cadres particuliers d'interventions des louvetiers, pour la mise en application du plan départemental de lutte contre cette maladie, prévoient des actions en lien direct avec les piégeurs et les éleveurs de bovins. Pour l'heure, propriétaires, éleveurs et piégeurs sont donc solidaires dans cette action préventive.

11.- LE MARCHÉ

Depuis le mois de mai 2017, le marché hebdomadaire se tient tous les vendredis matin de 9 h à 12 h sous la halle à la plus grande satisfaction de tous.

Un producteur de légumes propose des produits frais et de saison, en provenance de sa ferme favorisant ainsi la consommation en circuit court.

Des produits élaborés à partir de canard : confits – rillettes – pâtés – foie gras, réalisés par un artisan local, sont particulièrement appréciés par la clientèle. Quelques producteurs locaux, notamment de miel, viennent aussi de temps en temps proposer leurs marchandises.

Prochainement, un agriculteur fabriquant des fromages frais devrait le compléter et l'animer davantage. Ce marché est essentiel pour la vie de notre commune, notamment pour les personnes résolument tournées vers les produits locaux et qui le fréquentent assidûment. Venez les rejoindre.

Enfin, il convient de noter qu'en plus du marché hebdomadaire habituel, **un marché fermier a été instauré pendant la saison estivale** et se tiendra sous la halle le vendredi matin aux dates suivantes : 25 mai, 29 juin, 27 juillet, 24 août et 21 septembre.

12.- VOIRIE

Des travaux courants seront entrepris en octobre. Ils concernent essentiellement les chemins blancs et le point à temps.

13.- BÂTIMENTS COMMUNAUX

- foyer rural : la rénovation du bâtiment et la mise aux normes avancent normalement. La salle devrait être opérationnelle pour l'exposition artistique du mois d'août. Bien sûr il restera encore des investissements à réaliser.

- bâtiments du stade : le stade ne relevant plus de la compétence de la communauté de communes, la mairie a récupéré la gestion des bâtiments et a engagé des travaux de mise aux normes.

- cimetière : en accord avec les propriétaires, la commune a acquis une partie de la parcelle C179 (environ 2100 m²) jouxtant le cimetière actuel. En effet, ce dernier allait très vite arriver à saturation, même malgré la procédure de reprise de concessions qui a été engagée. Cette transaction permettra ainsi de prévoir une meilleure gestion des futures sépultures. Néanmoins, ce n'est que lorsque le cimetière actuel affichera définitivement complet que cette nouvelle parcelle de terrain pourra être utilisée.

14.- NOUVEAUX ARRIVANTS

L'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire de la commune a été fixé au samedi 8 septembre à 10 h au foyer rural.

15.- VIE ASSOCIATIVE

Les nouveaux arrivants sont toujours les bienvenus au sein des associations où leur implication est toujours très appréciée.

. Familles rurales : à compter du 17 septembre à 10 h 30, l'association organisera des cours d'initiation à la langue française. Ils seront dispensés aux Britanniques et aux Néerlandais désireux de partager et d'échanger plus aisément avec les habitants locaux.

16.- DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

* **végétation** : deux demi-journées citoyennes ont été programmées les matins du 29 et du 30 juin, de 9 h à midi, afin de permettre un désherbage du cimetière. Ce fut l'occasion pour les Saint-Saudais de se retrouver, solidaires, autour d'une action citoyenne commune.

* **élagage - rappel** : afin d'assurer la sécurité des individus, des lignes électriques et téléphoniques, tout propriétaire de terrain est tenu d'élaguer ses arbres.

* **débroussaillage de parcelles - rappel** : la période estivale est la plus propice aux incendies de forêt et le développement d'un feu de forêt peut se solder, on le sait, par de véritables catastrophes tant écologiques que financières ou, pire encore, humaines. **La mise en œuvre du débroussaillage est rendue obligatoire pour votre protection et celle de vos biens.**

* **interdiction de faire brûler - rappel** : selon l'arrêté préfectoral n° 24 2017 04 05 001 du 5 avril 2017 pour la prévention des incendies de forêt, les autres usages du feu et les obligations de débroussaillage, **tout brûlage est interdit du 1er mars au 30 septembre.**

Cependant, du 1^{er} octobre au 28 février, le brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien est autorisé SEULEMENT si une déclaration en mairie a été déposée au moins 3 jours avant la date prévue, faute de quoi les contrevenants sont amendables.

* **heures de tonte** : il convient d'adapter la tonte de l'herbe à la vie en société. En effet, pour une bonne cohabitation avec ses voisins, il est préférable d'éviter de tondre à certaines heures.

* **projet citoyen** ; comme l'an passé, un groupe de jeunes adolescents viendra réaliser des actions citoyennes. Ils interviendront cette année chaque matin de la semaine du 30 juillet au 3 août, encadrés par un éducateur. Dans cette perspective, la mairie a déjà préparé une liste de petits travaux.

* **nettoyage des bords de Dronne, du moulin de Grandcoing à Mazeaudet** : une équipe de bénévoles, dont certains issus de l'AAPPMA les Gaules saint-saudaises, a dégagé les berges très embroussaillées de la rivière à partir du moulin de Grandcoing jusqu'au village de Mazeaudet.

* **TRI-LANTA sur le site du Grand étang**

C'est au cours de la journée de l'Environnement, le mardi 5 juin, que le site du grand étang a accueilli environ 400 collégiens des classes de 6^e du Périgord vert, venus tout exprès participer au concours TRI-LANTA, les aventuriers du tri. Organisé par le SMD3 (syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne), les SMCTOM des secteurs de Nontron et Thiviers et les collectivités adhérentes, le concours s'est déroulé dans la bonne humeur, parfois la liesse. Les élèves ont parcouru les 21 ateliers qui jalonnaient le parcours, soumettant les candidats à des épreuves de logique, de raisonnement, voire d'adresse. Les participants ont concouru par classe entière et non en individuel, accompagnés par leur professeur. Une attitude éco-exemplaire et respectueuse de l'autre était prise en compte par le jury pour la validation de points supplémentaires. Les équipes pouvaient également obtenir des points bonus avec le « zéro déchet » et « l'anti gaspi » lors du pique-nique de midi. Très réactifs et enthousiastes, les élèves des 17 classes de 6^e provenant des collèges de la Coquille, Excideuil, Mareuil, Nontron, Lanouaille, Piégut et Thiviers, ont ainsi démontré par un comportement exemplaire leur capacité de sensibilisation à la protection de l'environnement. C'est la 6^e B du collège de la Coquille qui a remporté le plus de points. Mais chaque classe a obtenu une récompense, surtout celle d'avoir passé une belle journée sur un site naturel sensible, tout en ayant démontré sa générosité, son esprit d'équipe et ses connaissances sur la protection de l'environnement.

17.- DIVERS

- **le Livre d'Or de Saint-Saud-Lacoussière** : l'association Georges Rocal vient d'éditer un ouvrage recensant les soldats nés et/ou domiciliés à Saint-Saud-Lacoussière, morts pour la France pendant la Grande Guerre de 1914-1918. Un exemplaire de ce livre a été déposé à la mairie pour ses archives d'une part et pour mise à disposition de toute personne intéressée qui pourra le feuilleter sur place. Il est important de souligner là l'important et long travail de recherche et de collecte d'informations effectué par Jean-Pierre Colin, son auteur. D'autre part, tout un chacun peut acquérir l'ouvrage mis en dépôt-vente à l'Odysée. Enfin, les fonds issus de la vente de ce livre sont destinés à fleurir les tombes de ces soldats éparpillées en divers coins de France.

- **commémoration du 8 mai 1945** : nous remercions nos amis britanniques et belges pour leur participation aux commémorations de la Première et de la Seconde Guerres mondiales, et de même, nos amis néerlandais pour leur participation à la commémoration de la 2^e Guerre mondiale. En notre XXI^e siècle, les chefs d'Etats tendent de plus en plus vers un rapprochement franco-allemand. Aussi, le Conseil municipal souhaite une ouverture élargie à nos voisins d'Outre-Rhin.

- **Tournoi de foot et 90^e anniversaire du club de foot – 2 juin 2018** :

. de 9 h 30 à 18 h 30, les 8 équipes se sont affrontées. Saint-Jean-de-Côle-Sarrazac a battu en finale l'équipe de Thiviers.

L'exposition de photographies retraçant la vie du club a été très appréciée, de même que la paëlla consommée par les 180 personnes présentes au repas clôturant cette belle journée.

Les organisateurs remercient les bénévoles ayant oeuvré pour la réussite de cette manifestation.

- **une nouvelle association** vient de se créer à St-Saud : D-PAÏS 24, association de défense de la population, de l'environnement et des paysages du Périgord vert.

- **concerts organisés par l'association Georges Rocal durant l'été** (n'ayant pas pu être annoncés dans le bulletin de début d'année) :

. « d'un continent à l'autre » **le 17 juillet à 20 h 30** en l'église de St-Saud (accordéon, guitare, flûte traversière, ...).

. **mercredi 08 août** : récital donné par Mlle Messenger en l'église de St-Saud à 20 h 30.